

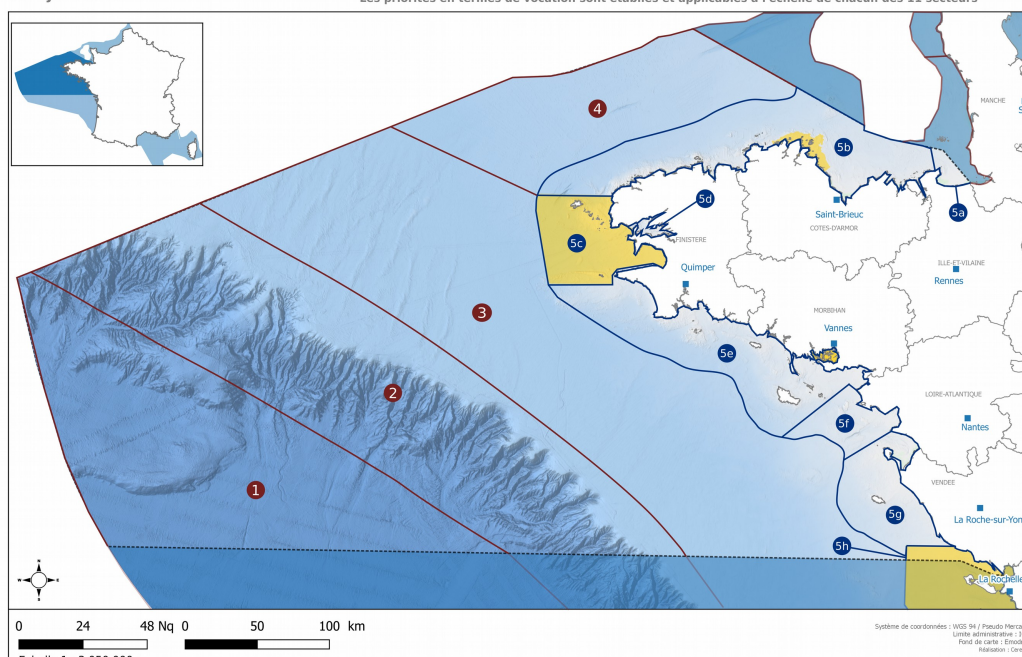
# Fiche descriptive de la carte des vocations NAMO : ZONE n°5, Mer territoriale

## Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Traduction spatiale des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

V7 - juin 2018

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacun des 11 secteurs



Vocations définies dans le cadre d'une gouvernance spécifique (Parc naturel marin et Schéma de mise en valeur de la mer)

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><b>1 Plaine abyssale</b><br/>Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.</p> | <p><b>2 Talus</b><br/>Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.</p> | <p><b>3 Plateau continental</b><br/>Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.</p> | <p><b>4 Manche occidentale</b><br/>Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement des énergies marines renouvelables.</p> |
|--|--|--|--|

### Les 7 zones de la mer territoriale

Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

- 5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel**  
Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques.
- 5b Bretagne nord**  
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5c Parc naturel marin d'Iroise**  
Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.
- 5d Rade de Brest**  
Priorité aux activités industrielles-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec la pêche et l'aquaculture durables ainsi que la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.
- 5e Bretagne sud**  
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5f Estuaire de la Loire**  
Priorité aux activités industrielles-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins, la plaisance et le tourisme durables.
- 5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen**  
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
- 5h Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis**  
Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

## 1 Synthèse de la zone 5

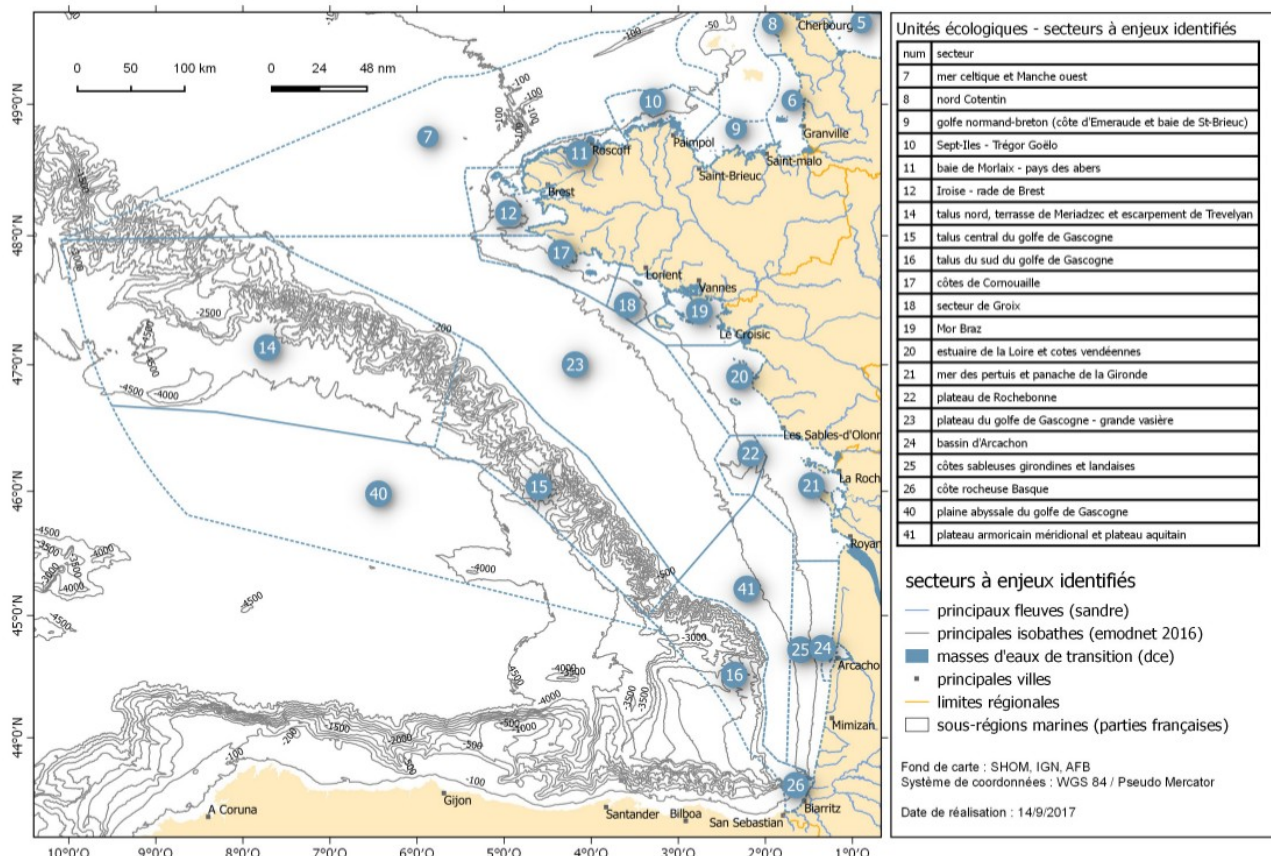
La zone 5 a pour limites

- côté large (ouest), la limite de la mer territoriale (12 milles marins mesurés à partir de la ligne de base) constituant la limite avec les zones 3 et 4 ;
- sud, la limite administrative entre les façades Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) et Sud Atlantique (SA) ;
- nord, la limite administrative entre les façades Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) et Manche Est-Mer du Nord (MMN) ;
- côté terre (est), la laisse de haute mer, c'est-à-dire celle des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles.

Elle se découpe en 8 secteurs :

- 5a, Golfe Normand breton et baie du Mont-St-Michel ;
- 5b, Bretagne nord ;
- 5c, Parc naturel marin d'Iroise ;
- 5d, Rade de Brest ;
- 5e, Bretagne sud ;
- 5f, Estuaire de la Loire ;
- 5g, Baie de Bourgneuf et littoral vendéen ;
- 5h, Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.

- **Secteurs écologiques associés (cf. carte des grands ensembles à enjeux environnementaux représentatifs de la façade NAMO du 22 novembre 2017).**



Les secteurs écologiques concernés sont :

Zones de la mer territoriale	Secteurs écologiques
5a) Golfe Normand Breton et baie du Mont St-Michel	Le golfe normand-breton (côte d'Émeraude et Baie de Saint Brieuc ( <a href="#">secteur 9</a> ))
5b) Bretagne Nord	Le golfe normand-breton (côte d'Émeraude et Baie de Saint Brieuc ( <a href="#">secteur 9</a> ), les Sept Îles et Trégor Goëlo ( <a href="#">secteur 10</a> ), la Baie de Morlaix et Pays des Abers ( <a href="#">secteur 11</a> ))
5c) Parc naturel marin d'Iroise	la Mer d'Iroise, dont rade de Brest ( <a href="#">secteur 12</a> )
5d) Rade de Brest	la Mer d'Iroise, dont rade de Brest ( <a href="#">secteur 12</a> )
5e) Bretagne Sud	le littoral de Cornouaille d'Audierne à Trévignon ( <a href="#">secteur 17</a> ), la côte orientale de Trévignon à Quiberon ( <a href="#">secteur 18</a> ), Belle Île-Quiberon-le Croisic ( <a href="#">secteur 19</a> ),
5f) Estuaire de la Loire	Belle Île-Quiberon-le Croisic ( <a href="#">secteur 19</a> ), l'Estuaire de la Loire et Côte Vendéenne ( <a href="#">secteur 20</a> )
5g) Baie de Bourgneuf et littoral vendéen	l'Estuaire de la Loire et côte vendéenne ( <a href="#">secteur 20</a> )
5 h) Parc naturel marin estuaire de Gironde et de la mer des Pertuis	l'Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis ( <a href="#">secteur 21</a> ), Plateau de Rochebonne ( <a href="#">secteur 22</a> )

## Les principaux enjeux environnementaux représentatifs identifiés et caractérisés sont<sup>1</sup> :

### Pour le secteur 9 : Côte d'Émeraude et Baie de Saint-Brieuc

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Habitats biogéniques	Habitats sédimentaires
<b>Fort** : zone macrotidale occasionnant un intense brassage, confinement dynamique des masses d'eau (Baie de Saint Brieuc)</b>	<b>Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers</b>	<b>Moyen : herbiers de zostère naine, bancs de maërl</b> <b>Faible : prés salés atlantiques</b>	<b>Moyen : sédiments grossiers subtidaux</b>

Soumis à un régime macrotidale, les eaux des baies de Bretagne Nord sont brassées par des courants puissants qui s'accroissent à proximité des caps et des hauts fonds. La côte, très découpée, alterne larges baies sableuses et côtes à falaises, dunes hydrauliques de sables coquilliers et récifs subtidaux qui structurent une mosaïque de paysages sous marins. Les espèces vivant sur les fonds marins s'organisent selon la taille des sédiments et leur capacité à s'adapter à la mobilité des fonds. Les graviers et sédiments grossiers dominent. Ils occupent les deux tiers de la superficie de la zone, essentiellement au large, et sont favorables aux coquillages bivalves (coquilles Saint Jacques, palourde rose). À la côte, quelques zones de maërl localisées sont bien identifiées. La production de phytoplancton est moyennement élevée dans la zone côtière, les grandes baies (de Saint Malo, de Saint Brieuc) et les baies de taille intermédiaire qui jalonnent le littoral (Fresnaye, Arguenon, Lancieux). Les sédiments les plus fins, de type vaseux à sablo-vaseux, sont confinés en fond de baies et accueillent des habitats particuliers comme les herbiers de zostères marines et naines et les herbiers du schorre (prés salés).

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines							
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élaémobranches	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins
<b>Fort** : dorade grise, seiche</b>	<b>Fort** : bar, araignée, lieu jaune, lingue franche, Sprat, Seiche, poissons plats</b>	<b>Fort* : coquille St Jacques, Palourde rose</b>	<b>Moyen : lamproies</b>	<b>Fort* : raie brunette</b>	<b>Majeur : guillemot de Troïl</b> <b>Fort : pingouin tordard : sterne de Dougall</b>	<b>Fort : puffin des Baléares</b>	<b>Majeur : grand dauphin (groupe sédentaire)</b>

La forte productivité de ces baies génère une biomasse importante d'invertébrés qui constituent les proies d'une faune aquatique (crabes et poissons) à marée haute et sont consommés par les oiseaux à marée basse (notamment les limicoles et les anatidés en hivernage). Ce secteur possède donc une très forte potentialité de production secondaire (nourriceries pour les jeunes poissons comme les bars et plies) favorable aux prédateurs supérieurs qui occupent la zone côtière (population importante de grands dauphins sédentaires). Ce sont aussi des zones d'alimentation importantes pour le puffin des Baléares en estivage. Enfin, les falaises (notamment du Cap Fréhel au Cap d'Erquy) et certains îlots jouent un rôle essentiel pour la nidification et l'alimentation du guillemot de Troïl et du pingouin tordard.

### Pour le secteur 10 : Sept Iles et Trégor Goëlo

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques			
Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
<b>Fort** : confinement dynamique des masses d'eau (Baie de Lannion)</b>	<b>Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers</b>	<b>Fort : bancs de maërl, herbiers de zostère marine, laminaires</b> <b>Moyen : herbiers de zostère</b>	<b>Fort : récifs infralittoraux</b> <b>Moyen : récifs médiolittoraux</b>	<b>Moyen : sédiments grossiers subtidaux</b>

<sup>1</sup> \* signifie que le critère de responsabilité du secteur pour l'enjeu est jugée très probable à dire d'expert

\*\* signifie que l'enjeu est considéré comme fort mais que les enjeux n'ont pas été hiérarchisés entre eux au sein des catégories : zones fonctionnelles halieutiques, les structures hydrographiques et géomorphologiques

De Plouha à Lannion, en passant par l'archipel de Bréhat et les Sept-Îles, la zone côtière, rocheuse et parsemée de plus de 280 îles et îlots mais aussi de dunes hydrauliques, est profondément brassée. Les faibles niveaux de chlorophylle-a ne favorisent pas une production primaire élevée. Les fonds, constitués de sédiments grossiers, récifs, champs de blocs sont très favorables aux habitats de laminaires et abritent des populations importantes de crustacés. À la côte, des bancs de maërl sont encore vivants malgré l'envahissement progressif par la crépidule et l'exploitation industrielle qui a perduré jusqu'en 2013. Par ailleurs certaines baies accueillent des herbiers de zostères de taille significative.

#### Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines

Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'éla smobranch es	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période interuptiale	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	Colonies de phoques et zones d'alimentation
Fort*** : griset	Fort*** : lieu jaune, lingue franche, tourteau, araignée de mer, homard	Fort* : saumon Moyen : aloses, lamproies	nd : requin-taube commun	Moyen : grand gravelot, huitrier pie	Majeur : fou de Bassan, macareux moine, pingouin torda, puffin des Anglais Fort : guillemot de Troïl, sterne de Dougall* Moyen : océanite tempête*, cormoran huppé, fulmar boréal	Fort : bernache à ventre sombre	Fort : puffin des Baléares	limite du domaine vital du groupe sédentaire de grand dauphin	Majeur : phoque gris

Les îlots et le littoral rocheux sont très favorables à la reproduction des fous de Bassan, pingouins torda, puffins des Anglais et macareux moines ainsi que pour la reproduction du guillemot de Troïl et de la sterne de Dougall. Ces mêmes espèces trouvent plus au large des zones d'alimentation privilégiées qu'elles partagent avec le puffin des Baléares en estivage. Le secteur abrite l'une des principales colonies de phoque gris de Bretagne. Enfin, les estuaires du Trieux et du Jaudy sont importants pour les poissons migrateurs (saumon atlantique) et constituent, avec la baie de Lannion et l'anse de Paimpol, des zones très attractives pour les limicoles (en hivernage) et les anatidés (bernache à ventre sombre). Le secteur du sillon de Talbert et l'archipel de Bréhat sont des sites majeurs pour la nidification des limicoles et abritent entre 10% et 15% de la population française de grand gravelot.

#### Pour le secteur 11 : Baie de Morlaix et Pays des Abers

##### Habitats benthiques et structures géomorphologiques

Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers	Fort : herbiers de zostère marines, laminaires	Fort : récifs infralittoraux Moyen : herbiers de zostère naine, récifs médiolittoraux	Moyen : sédiments hétérogènes envasés subtidiaux, sédiments intertidaux

En périphérie du front d'Ouessant, les habitats pélagiques sont caractérisés par des niveaux en chlorophylle-a rarement élevés et un brassage qui favorise une intense régénération des nutriments. Les récifs subtidiaux et intertidaux y sont bien représentés et plus particulièrement les forêts de laminaires au niveau des Abers, les champs de blocs et les systèmes de dunes hydrauliques de petites dimensions constitués de sables coquilliers. Quelques zones d'herbiers de zostères marines constituent un enjeu moyen.



Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines						
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Colonies de phoques et zones d'alimentation
Fort** : griset	Fort** : lieu jaune, lingue franche, tourteau, grondin rouge, bar	Moyen : lamproies Faible : saumon	Moyen : huitrier pie	Fort : grand cormoran nd : sterne de Dougall	Fort : pluvier doré	Faible : phoque gris

Au sein des zones estuariennes et des fonds de baie qui se succèdent, les zones sableuses sont propices à l'accueil des limicoles, très nombreux en hivernage. Les îlots de la baie de Morlaix et du Trévors constituent des sites de reproduction pour le grand cormoran et le pluvier doré. Ces deux zones accueillent historiquement des sternes nicheuses et plus particulièrement la sterne de Dougall. Le secteur offre aussi des reposoirs pour le phoque gris (baie de Morlaix, plateau de la Méloine et roches de Portsall) mais ne sont pas propices à la reproduction ni à la mue. Enfin, ce secteur est favorable aux nourriceries de bar dans la zone côtière.

### Pour le secteur 12 : Mer d'Iroise (dont rade de Brest)

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques			Habitats benthiques et structures géomorphologiques			
Structures hydrologiques particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Fort** : front de Ouessant et forte biomasse planctonique associée, zone de courants maximaux dans le Fromveur et dans le raz de Sein	Fort** : baies semi fermées	nd : espèces fourrages (phytoplancton) associées au front	Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers	Majeur : bancs de maërl Fort : herbiers de zostère marine, huîtres plates*, laminaire	Fort* : grottes, récifs circalittoraux, récifs infralittoraux	Moyen : sédiments grossiers subtidaux

Les zones de confrontation entre le front d'Ouessant à l'Ouest, la zone homogène et le front interne de l'Iroise sont le siège d'une circulation verticale importante (upwelling et downwelling) et provoquent la formation de tourbillons. C'est autour de l'archipel de Molène, de l'île d'Ouessant et de l'île de Sein que les courants de marées sont les plus intenses. Les macro-algues et micro-algues planctoniques y trouvent à la fois la lumière et les sels nutritifs nécessaires à leur développement ; le plancton est dominé par des organismes de petite taille. Cette conjonction est concomitante avec les pics de débarquements de sardines et d'anchois capturés en Iroise.

Le secteur regroupe une très grande majorité des milieux ouverts et des fonds marins des côtes Manche-Atlantique françaises. L'étage circalittoral côtier est majoritairement rocheux. Le substrat est colonisé par une faune sessile variée comprenant principalement des bryozoaires, des spongiaires, des anthozoaires, des hydraires, des ascidies. L'étage circalittoral du large s'observe en Iroise par 70 à 100 m de profondeur. Du point de vue faunistique, il est caractérisé par la présence du corail jaune et de gorgonaire relativement peu profond. Les fonds de sables grossiers forment en Iroise deux ensembles situés aux alentours d'Ouessant et de part et d'autre de la Chaussée de Sein. Ils se présentent sous forme de hauts fonds (haut fond d'Ouessant, haut fond d'Armen) et de champs de rides (champ de rides des Pierres Noires, banc du Four, banc de Kafarnao, banc à l'entrée de la baie de Douarnenez et banc à la sortie du goulet de Brest) dont les sables sont extrêmement calcaires et organogènes. Ces structures géomorphologiques, qui sont des dunes hydrauliques mises en place par les courants de marée, sont particulièrement mouvantes et abritent beaucoup d'espèces de poissons fourrages dont trois espèces de lançons (lançons équille, commun et aiguille).

Les champs de laminaires sont très développés dans l'archipel de Molène et sur la chaussée de Sein. Ce sont des systèmes côtiers complexes très riches en termes de biomasse (les plus abondants en France métropolitaine) et de diversité biologique. Ils forment des forêts sous-marines qui abritent une multitude d'organismes constituant des écosystèmes remarquables et caractéristiques des eaux froides.

Le champ de blocs est l'habitat intertidal le plus diversifié ; il est majoritairement sur les îles, et en bon état de conservation. Des bancs de maërl sont également présents (les Pourceaux, Telgruc sur Mer, Camaret, archipel de Molène, baie de Douarnenez) dont un d'intérêt majeur (rade de Brest). Le secteur présente également des surfaces importantes d'herbiers de zostère marine en grande partie fragmentés.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines										
ZFH - Frayères	Z - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élaémobranches	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période interuptiale	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Zones de densité maximale de marsouin commun
Fort** : Barbue, seiche	Fort** : lieu jaune, lingue franche, tourteau, grondin rouge, raie bouclée, turbot, bar	Fort* : praires, langouste rouge	Fort : grande alose, lamproie, saumon*	Fort* : requin-pèlerin, raie bouclée	Fort : grand gravelot, huitrier Pie  Faible : gravelot à collier interrompu	Majeur : océanite tempête  Fort : cormoran huppé, fulmar boréal, goéland brun, goéland marin, mouette tridactyle, puffin des Anglais  Moyen : grand cormoran, sterne naine	Majeur : densité toutes espèces  Fort : puffin des Baléares, harle huppée, plongeon arctique	Fort : grand dauphin (groupe sédentaire)	Majeur : phoque gris	Moyen : marsouin commun en été

Le Bar et la langouste, dont les stocks sont en déclin, comptent parmi les espèces halieutiques emblématiques du secteur. Deux populations côtières de grands dauphins sont présentes en mer d'Iroise, l'une sur la Chaussée de Sein et l'autre dans l'archipel de Molène. L'une des rares colonies de phoques gris en France est établie sur ces mêmes sites. Les plus importantes colonies françaises de l'océanite tempête, espèce qui ne vient à terre que pour les besoins de la reproduction, sont situées dans l'archipel de Molène ; les îles et îlots sont des habitats propices à la nidification de cet oiseau dont l'activité à terre est essentiellement nocturne. Les sternes naines nichent essentiellement en Iroise sur les plages de sables et de galets (archipel de Molène et île de Sein). Le puffin des Baléares fréquente la baie de Douarnenez durant la période estivale. En hiver, l'Iroise est un site d'importance internationale pour les limicoles tels que le grand gravelot (60 % des couples nicheurs de Bretagne) tandis que la rade de Brest joue un rôle majeur dans l'accueil de populations d'oiseaux marins hivernants (harle huppé et plongeon arctique notamment). Concernant les amphihalins, l'Aulne et l'Elorn sont importants pour la Grande Alose et le Saumon.

#### Pour le secteur 17 : Littoral de Cornouaille – d'Audierne à Trévignon

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques				
Structures hydrologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Structures géomorphologiques particulières	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Fort** : upwellings côtiers, bourrelet froid	Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers	Fort** : structures formées par les émissions de gaz (Pockmark).	Majeur : vases circalittorales à pennatules  Fort : bancs de maërl, laminaires*, peuplements à haploops  Moyen : herbiers de zostère marine*	Fort : récifs circalittoraux*, récifs infralittoraux*	Fort : vase subtidale  Moyen : sédiments grossiers subtidaux

Du fait de sa faible bathymétrie, le secteur Finistère Sud ne bénéficie pas de l'installation d'un réel front thermique. En revanche, l'eau brassée et froide de l'Atlantique et les nombreux courants d'upwellings côtiers viennent enrichir le secteur en nutriments ce qui génère une forte production primaire de phytobenthos et de macro-algues. À la côte, les fonds sont caractérisés par l'alternance de sédiments grossiers, de sables coquilliers (dunes hydrauliques) et de récifs infralittoraux. De belles surfaces de bancs de maërl, dont les états de conservation sont très variables, des récifs infralittoraux dont des forêts de laminaires et des hermelles sont observés. Un herbier important de zostères marines est présent autour de l'archipel des Glénan jusqu'à des profondeurs de 10 mètres. On trouve également cet habitat à la côte sous la forme de mosaïque. Au large, la grande vasière sub-littorale, très riche en langoustines, débute ; les vases à pennatules, caractéristiques d'un habitat vaseux peu perturbé, y sont très bien représentées.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines								Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élasmobranches	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période intermittente	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Autres cétacés
Fort ** : araignée, sardine et seiche	Fort * : turbot, sprat, chinchard commun, maquereau, langoustine, langouste rouge	Fort : lamproie*, saumon Moyen : aloses	Fort : petit pocheteau gris (localisé aux Glénan), requin-pèlerin*, squalo bouclé (historiquement important aux Glénan)	Faible : gravelot à collier interrompu	Majeur : sterne de Dougall Fort : goéland brun, sterne caugek Moyen : goéland marin et argenté Faible : cormoran huppé, sterne Pierregarin	Majeur : densité toutes espèces Fort : puffin des Baléares	Faible : phoque gris	Faible* : dauphin commun

Le secteur Penmarc'h/Glénan/Trévignon est l'un des plus diversifiés en termes d'habitats et l'un des plus riches en nombre d'espèces d'intérêt patrimonial. La forte capacité de production primaire attire de très nombreuses espèces d'oiseaux marins. Ainsi l'île aux Moutons constitue un site propice à la nidification des sternes et accueille les premières colonies françaises de sterne de Dougall (en termes d'effectifs nicheurs) et de goéland brun et la deuxième colonie de sterne caugek. Le secteur est également propice au dauphin commun, au requin pèlerin ainsi qu'à d'autres élasmobranches comme le pocheteau gris et le squalo bouclé.

#### Pour le secteur 18 : Côte lorientaise – de Trévignon à Quiberon

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Structures hydrologiques particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Habitats biogéniques	Habitats sédimentaires
Fort** : upwellings côtiers, bourrelet froid	nd : nombreuses interfaces terre - mer (ria d'Étel, mer de Gâvres, rade de Lorient, estuaires de la Laïta, du Belon et de l'Aven)	Fort** : dunes hydrauliques de sables coquilliers	Majeur : vases circalittorales à pennatules Fort : bancs de maërl, hermelles* Moyen : herbiers de zostère marine*, laminaires*	Fort : vase subtidale

La côte Lorientaise est le siège d'une forte productivité primaire. Un vaste complexe d'habitats rocheux riche en laminaires est présent au Sud de l'île de Groix tandis qu'au Nord des zones de maërl et un herbier de zostère en bon état de conservation constituent un enjeu fort. Au large de l'île, les vases circalittorales à pennatules constituent un enjeu majeur. Situés à l'interface terre mer, les rias (Étel) et estuaires (Laïta, Belon, Aven) sont des entités remarquables caractéristiques du Sud Bretagne.



Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines							Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élasmobranchés	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période interuptiale	Autres cétacés
<b>Fort**:</b> araignée, sprat, sardine, et seiche	<b>Fort ** :</b> turbot, sprat, chinchard commun, maquereau, langoustine, langouste rouge	<b>Fort * :</b> lamproie, saumon <b>Moyen :</b> aloses	<b>Fort *:</b> requin- pèlerin	<b>Faible :</b> gravelot à collier interrompu	<b>Moyen :</b> goéland argenté  <b>Faible :</b> goéland brun, goéland marin, cormoran huppé, sterne Pierregarin	<b>Fort *:</b> densité toutes espèces, puffin des Baléares	<b>En enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100 m de profondeur</b>

Les rias permettent la remontée des lamproies et du saumon vers les eaux douces. En mer, le secteur est fréquenté par des espèces comme le requin pèlerin, la sardine et la langoustine (espèces exploitées). Dans ce secteur de transition pour les oiseaux marins, le puffin des Baléares vient s'alimenter de poissons fourrages durant l'été. Ses zones de chasse sont partagées avec les marsouins et petits delphinidés ainsi que d'autres oiseaux comme le goéland argenté, le goéland brun, le goéland marin, le cormoran huppé et la sterne Pierregarin.

#### Pour le secteur 19 : Belle-Ile - Quiberon – Le Croisic

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
<b>Fort** :</b> baies semi fermées (golfe du Morbihan), baie et panache fluvial (estuaire de la Vilaine)	<b>Fort :</b> bancs de maërl, herbiers de zostère marine, herbiers de zostère naine*, huitres plates*, laminaires*, vases circalittorales à pennatules  <b>Moyen :</b> prés salés atlantiques	<b>Fort :</b> récifs circalittoraux, récifs infralittoraux*  <b>Moyen :</b> récifs médiolittoraux	<b>Fort :</b> vase subtidale, vasière intertidale*

Ce secteur présente à la fois des estrans sablo-vaseux des baies (golfe du Morbihan) et estuaires (Vilaine, Loire) ainsi que de grandes baies et rias rocheuses. Les fonds rocheux à la côte, matérialisés par les îles du ponant, laissent progressivement la place aux fonds sablo-vaseux et à la grande vasière plus au large. Les fonds marins présentent des mosaïques d'habitats composés d'herbiers de zostères (site majeur dans le Golfe du Morbihan), de bancs de maërl (sites majeurs à Belle-Île, Houat et Hoëdic), de forêts de laminaires, de récifs d'hermelles et de zones sableuses à granulométrie variable. Les zones rocheuses au large abritent une variété de faune fixée (échinodermes, gorgones...) et la grande vasière est le support de fixation de pennatules, espèce indicatrice de vases peu perturbées. D'un point de vue hydrologique, cette entité est largement influencée par les panaches de la Loire et de la Vilaine, tant en termes de salinité que de matières en suspension et de chlorophylle.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines									Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élastranchés	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter-nuptiale	Zones de densité maximale de marsouin commun	Autres cétacés
Fort** : araignée, capelan, sprat, sole, seiche	Fort** : anchois, merlu, rouget barbet, anguille, céteau, crevette grise, griset, turbot, sprat, seiche, tacaud, chinchard commun, maquereau, bar, merlan, plie, sole	Fort * : langoustine, bouquet, coque, palourde, pouce pied	Fort * : alose feinte, grande alose Fort : saumon Moyen : lamproies	Fort * : requin-pèlerin	Majeur : goéland brun Fort : goéland marin Moyen : cormoran huppé, Goéland argenté, Grand cormoran, sterne Pierregarin	Fort : avocette élégante, barge à queue noire, bécasseau variable, bernache cravant, canard pilet, canard souchet, grèbe esclavon, spatule blanche	Majeur : densité toutes espèces, puffin des Baléares Fort : harle huppée et plongeurs (hiver)	Moyen* : marsouin commun	Faible* : dauphin commun

Cette entité, très nutritive, joue un rôle fonctionnel trophique important tant à la côte (entre Quiberon et le Croisic) qu'au large (grande vasière) et abrite de nombreuses zones de frayères et nourriceries. Les estuaires constituent par ailleurs la voie privilégiée des poissons amphihalins et, particulièrement de la grande alose. Enfin, cette zone située sur une route de migration majeure est attractive pour l'avifaune et abrite des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces, notamment les goélands bruns, marins et argentés. Le secteur est également une zone de reproduction importante pour les deux espèces de cormoran (grand, huppé) et l'une des zones d'alimentation du puffin des Baléares qui migre sur ces côtes entre août et octobre.

#### Pour le secteur 20 : Estuaire de la Loire et Côte vendéenne

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques			Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Structures hydrologiques particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Fort : langue d'eau chaude automnale	Fort** : panache de la Loire, fortes abondance et diversité planctoniques associées, baies semi fermées (baie de Bourgneuf)	Fort : espèces fourrages (crevette grise)	Fort : herbiers de zostère naine, hermelles, laminaires, peuplements à haploops Moyen : bancs de maërl, prés salés atlantique	Fort : récifs circalittoraux, récifs infralittoraux Moyen : récifs médiolittoraux	Fort : sables fins subtidiaux, sédiments hétérogènes envasés subtidiaux, vasière intertidale, vase subtidale Moyen : sédiments intertidaux, sédiments grossiers subtidiaux

Le secteur de l'estuaire de la Loire, des côtes vendéennes et de l'île d'Yeu (Nota : enjeux zostères et laminaires notamment) est sous l'influence du panache de la Loire (forts apports telluriques) et d'un front de marée important à l'origine de forts courants. La baie de Bourgneuf semi-fermée a un fonctionnement spécifique caractérisé par une très faible profondeur et un renouvellement ralenti des eaux. Constituée de vasières intertidales elle est bordée par des herbiers du schorre et est la deuxième zone la plus importante de France pour les récifs d'hermelles. Dans les zones les moins turbides, des habitats sensibles et fragiles tels que le maërl, les herbiers de zostères ou les laminaires sont également présents. Ces éléments sont à l'origine d'une très forte production primaire et secondaire et d'une forte diversité planctonique.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines								Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale	Autres cétacés
<b>Fort** : chinchard, capelan, griset, bar, tacaud, sole, sardine, sprat, anchois, seiche</b>	<b>Fort** : merlu, rouget barbet, céteau, crevette grise, griset, seiche, tacaud, chinchard commun, maquereau, bar, merlan, plie, sole, sardine, sprat, anchois</b>	<b>Fort* : bouquet, coque, crevette grise</b>	<b>Majeur : anguille</b> <b>Fort: alose feinte*, grande alose, lamproie, saumon*</b>	<b>Majeur : avocette élégante, barge à queue noire, chevalier gambette, échasse blanche</b>	<b>Fort : mouette mélanocéphale, sterne caugek, sterne Pierregarin</b>	<b>Fort : avocette élégante, goéland argenté, sarcelle d'hiver, barge à queue noire</b>	<b>Fort : densité toutes espèces, puffin des Baléares*</b>	En enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100m de profondeur

Sur la côte, de nombreuses vasières intertidales et infralittorales sont présentes et caractérisent le secteur ; elles constituent d'importantes nourriceries pour des espèces commerciales (sole, merlan, plie, bar, ...) et accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment durant la période d'hivernage et de reproduction (avocette élégante, barge à queue noire, échasse blanche). Autour de l'île d'Yeu (de la côte jusqu'au large), en raison de la forte productivité primaire et secondaire, une forte diversité d'oiseaux marins fréquente le secteur toute l'année (colonies permanentes de mouette mélanocéphale, sterne caugek, sterne Pierregarin), en été (puffin des Baléares, goéland argenté, océanite tempête, ...) ou en hiver (guillemot de Troïl, mouette tridactyle, grand labbe).

Plus au large, les sables subtidaux et les sédiments hétérogènes envasés subtidaux sont des habitats très bien représentés et jouent un rôle fonctionnel important. Enfin, des espèces fourrages comme la crevette grise, maillons essentiels de la chaîne alimentaire, se développent dans l'estuaire de la Loire, zone de transition majeure pour de nombreuses espèces amphihalines (notamment l'anguille).

- **Masses d'eau associées au titre de la directive cadre sur l'eau**

Zones de la mer territoriale	Masse d'eau côtière
5a) Golfe Normand Breton et baie du Mont St-Michel	Baie du Mont Saint-Michel (FRGC01)
5b) Bretagne Nord	Rance-Fresnaye (FRGC03) ; Fond Baie St Brieuc (FRGC05) ; Saint-Brieuc large (FRGC06) ; Paimpol-Perros Guirec (FRGC07), Perros-Guirec large (FRGC08), Perros Guirec Morlaix large (FRGC09), Baie Lannion (FRGC10), Baie Morlaix (FRGC11), Léon-Trégor large (FRGC12), les Abers (FRGC13)
5c) Parc naturel marin d'Iroise	Iroise-Camaret (FRGC17), Iroise large (FRGC18), Baie Douarnenez (FRGC20)
5d) Rade de Brest	Rade-Brest (FRGC16)
5e) Bretagne Sud	Audierne large (FRGC24), Baie Audierne (FRGC26), Concarneau large (FRGC28), Baie Concarneau (FRGC29), Laïta-Pouldu (FRGC32), Laïta large (FRGC33), Lorient - Groix (FRGC34), Baie Etel (FRGC35), Baie Quiberon (FRGC36), Groix-large (FRGC37), Golfe-large (FRGC38), Golfe Morbihan (FRGC39), Belle Ile (FRGC42) ? Baie Vilaine- Côte (FRGC44), Baie Vilaine – large (FRGC45)
5f) Estuaire de la Loire	Loire Large (FRGC46)
5g) Baie de Bourgneuf et	Ile d'Yeux (FRGC47), Baie Bourgneuf (FRGC48), Saint Jean Mont (FRGC49), Vendée –

littoral vendéen	Les Sables (FRGC50),
5 h) Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis	Sud Vendée (FRGC51) Pertuis Breton (FRGC53)

- **Dispositifs de gouvernance**

Située au sein de la zone économique, la zone 5 est concernée par les dispositifs suivants :

- le conseil maritime de façade (CMF) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) en application de [l'article L219-6-1 du code de l'environnement](#) ;
- la conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne en application de [l'article 3 bis.-II du décret du 5 mai 2011 modifié](#) ;
- l'assemblée régionale pour la mer et le littoral des Pays de la Loire,
- les conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire et départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, de Loire-Atlantique et de Vendée ;
- les zones de défense (en sollicitant le commandement de zone maritime au sein de la préfecture maritime de l'Atlantique) ;
- le comité de bassin Loire Bretagne en application de l'article L213-8 du code de l'environnement ;
- les commissions nautiques ;
- les commissions locales de l'eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) littoraux ;
- les conseils de gestion des parcs naturels marins d'Iroise et Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis ;
- les comités de pilotage des schémas de mise en valeur de la mer du Trégor Goëlo et du Golfe du Morbihan ;
- les comités de pilotages des sites Natura 2000 concernés (cf. carte environnementale);
- les commissions locales d'information et de surveillance des concessions d'extraction de granulats marins ;
- les conseils portuaires de : St-Malo, St-Brieuc, Paimpol, Lézardrieux, Tréguier, Morlaix, Roscoff, Brest, Douarnenez, Guilvinec, Quimper, Lorient, Vannes, Auray, Concarneau, Asserac, Mesquer, Piriac, La Turballe, le Croisic, Pornichet, Nantes-St-Nazaire, la Plaine, Préfailles, Pornic, les Moutiers en Retz, les Brochets, les Champs, l'Epoids, Beauvoir, Fromentine, l'Île D'Yeu, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les Sables d'Olonne, l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer ;
- les commissions des cultures marines.

**Focus sur les dispositifs de gouvernance concernés par secteur**

	Gouvernance locale
5a) Golfe Normand Breton et baie du Mont St-Michel	CLE du SAGE Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SAGE04033)
5b) Bretagne Nord	CLE des SAGE : Rance, Frémur, Baie de Beaussais (SAGE04015), Arguenon - Baie de la Fresnaye (SAGE04043), Baie de Saint-Brieuc (SAGE04040), Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE04048) Baie de Lannion (SAGE04046) Léon-Trégor (SAGE04045) Bas Léon (SAGE04044) COPIL du SMVM Tregor Goëlo
5c) Parc naturel marin d'Iroise	Conseil de gestion du PNM Iroise

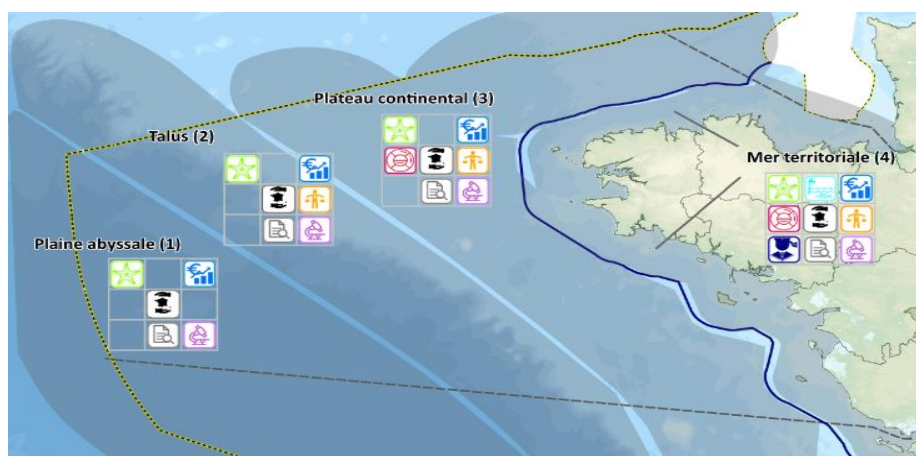


	<p>CLE des SAGE :</p> <p>Elorn (SAGE04026)</p> <p>Aulne (SAGE04014)</p>
5d) Rade de Brest	CLE du SAGE Baie de Douarnenez (SAGE04054)
5e) Bretagne Sud	<p>CLE des SAGE :</p> <p>Ouest Cornouaille (SAGE04049)</p> <p>Odet (SAGE04013)</p> <p>Sud Cornouaille (SAGE04056)</p> <p>Elle - Isole - Laïta (SAGE04012)</p> <p>Scorff (SAGE04042)</p> <p>Blavet (SAGE04007)</p> <p>Golfe du Morbihan et ria d'Etel (SAGE04053)</p> <p>Vilaine (SAGE04008)</p> <p>COFIL du SMVM Golfe du Morbihan</p>
5f) Estuaire de la Loire	<p>CLE du SAGE Estuaire de la Loire (SAGE04001)</p> <p>CLIS de la concession du Pilier</p> <p>Commission de suivi coordonné des sites d'extractions de granulats marins en Pays de la Loire</p>
5g) Baie de Bourgneuf et littoral vendéen	<p>CLE des SAGE :</p> <p>Baie de Bourgneuf et marais breton (SAGE04022)</p> <p>Vie et Jaunay (SAGE04023)</p> <p>Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SAGE04006)</p> <p>Commission de suivi, d'information et de Concertation (CSIC) des concessions Cairnstrath A et SN-2</p> <p>Commission de suivi coordonné des sites d'extractions de granulats marins en Pays de la Loire</p>
5 h) Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis	<p>Conseil de gestion du PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis</p> <p>CLE du SAGE Lay (SAGE04003)</p> <p>CLE du SAGE de la Sèvre niortaise et du marais poitevin</p> <p>CLIS de la concession du Payré</p>

#### Contraintes spatiales issues d'autres processus

- Présence du dispositif de séparation du trafic (DST).

## 2 Synthèse des enjeux



Au niveau de la mer territoriale, la totalité des enjeux coexistent à des niveaux d'intensité variable selon les sous-ensembles : le bon état écologique du milieu marin, la qualité des eaux territoriales, la défense et la sûreté nationales, la connaissance, la recherche et l'innovation, l'économie maritime et la capacité d'accueil des espaces maritimes (cohabitation des pêches maritimes professionnelles, du transport, des câbles de communication internationale) et la sécurité maritime (liée à la densité du trafic en mer, pêches maritimes professionnelles et transport de marchandises et de passagers « trans-Manche » et internationaux) et appropriation du fait maritime par la société civile.

## 3 Objectifs stratégiques associés à cette zone (à compléter plus tard)

DSF 1e cycle (PAMM - 2e cycle)

Objectifs stratégiques

(objectifs environnementaux et objectifs socioéconomiques)

Indicateurs Autres

## 4 Vocations de la zone n°5 « mer territoriale»

**Vocation principale de la zone 5 : Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.**

Chaque secteur de la mer territoriale fait, par ailleurs, l'objet d'une vocation particulière qui exprime une évolution souhaitée et relative à une ou plusieurs activités et/ou à la qualité du milieu marin et des eaux territoriales (cf. tableau ci-après).

**Dans un principe de complémentarité et de subsidiarité, la carte des vocations intègre les vocations établies par des planifications existantes telles que les parcs naturels marins et les schémas de mise en valeur de la mer.**

Les priorités en termes de vocations sont établies et applicables à l'échelle de chacun des 8 secteurs.

Secteurs	Vocations spécifiques
5a) Golfe Normand Breton et baie du Mont St-Michel	Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les activités touristiques.
5b) Bretagne Nord	Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le périmètre du schéma de mise en valeur de la mer du Trégor-Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique
5c) Parc naturel marin d'Iroise	Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.
5d) Rade de Brest	Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec la pêche et l'aquaculture durables, la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.
5e) Bretagne Sud	Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le périmètre du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
5f) Estuaire de la Loire	Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins et la plaisance et le tourisme durables.
5g) Baie de Bourgneuf et littoral vendéen	Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
5 h) Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis	Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

A l'échelle du secteur, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés tout en permettant en cas de litige de statuer sur les priorités au sein du secteur.

Un usage non cité dans un secteur peut s'implanter ou exister préalablement à la carte des vocations mais il ne pourra se prévaloir d'une priorité stratégique telle que définie dans le présent document.

## 5 **Prescriptions ou recommandations**

Les connaissances sur les impacts cumulés des activités dans l'espace et dans le temps devront être capitalisées et mises à disposition du public, des instances de gouvernance et des acteurs de la recherche et de l'environnement.

- **Prescriptions de non impact sur certaines composantes des écosystèmes**

Mise en œuvre systématique de la séquence éviter- réduire - compenser en mer ;  
Prise en compte des zonages particuliers : cf. cartes relatives à l'environnement ci-après.

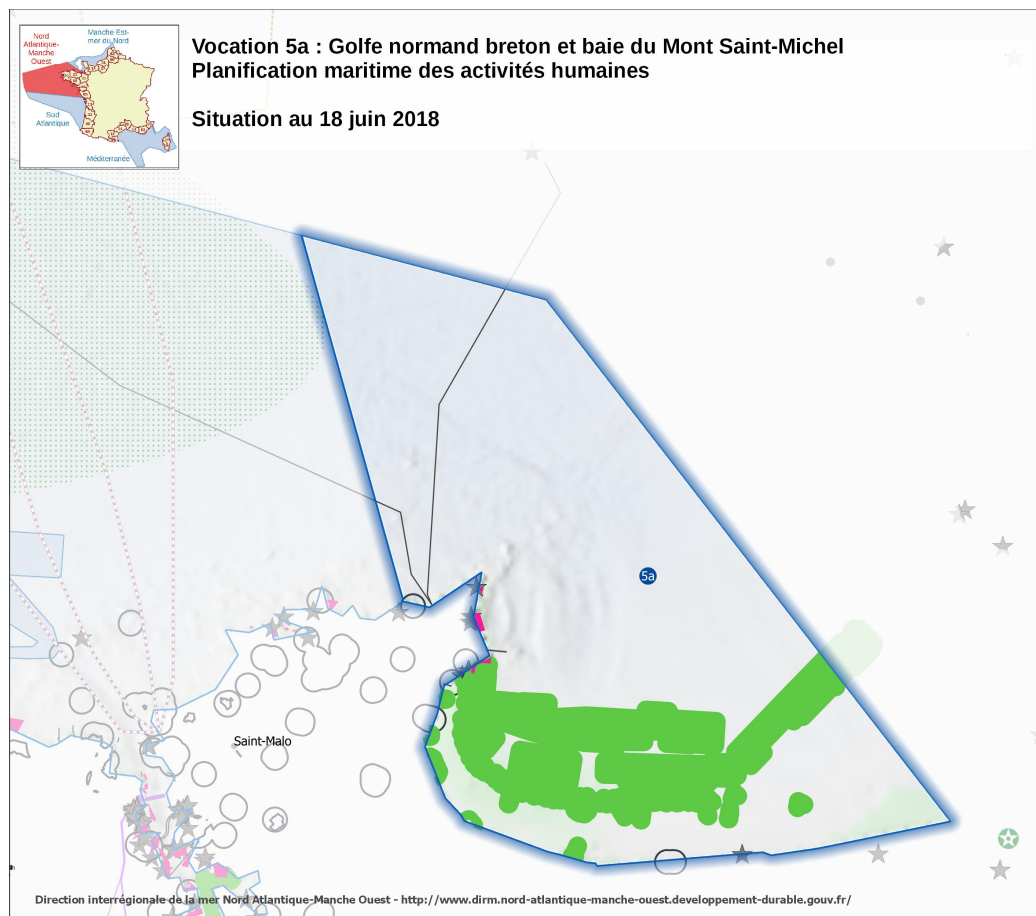
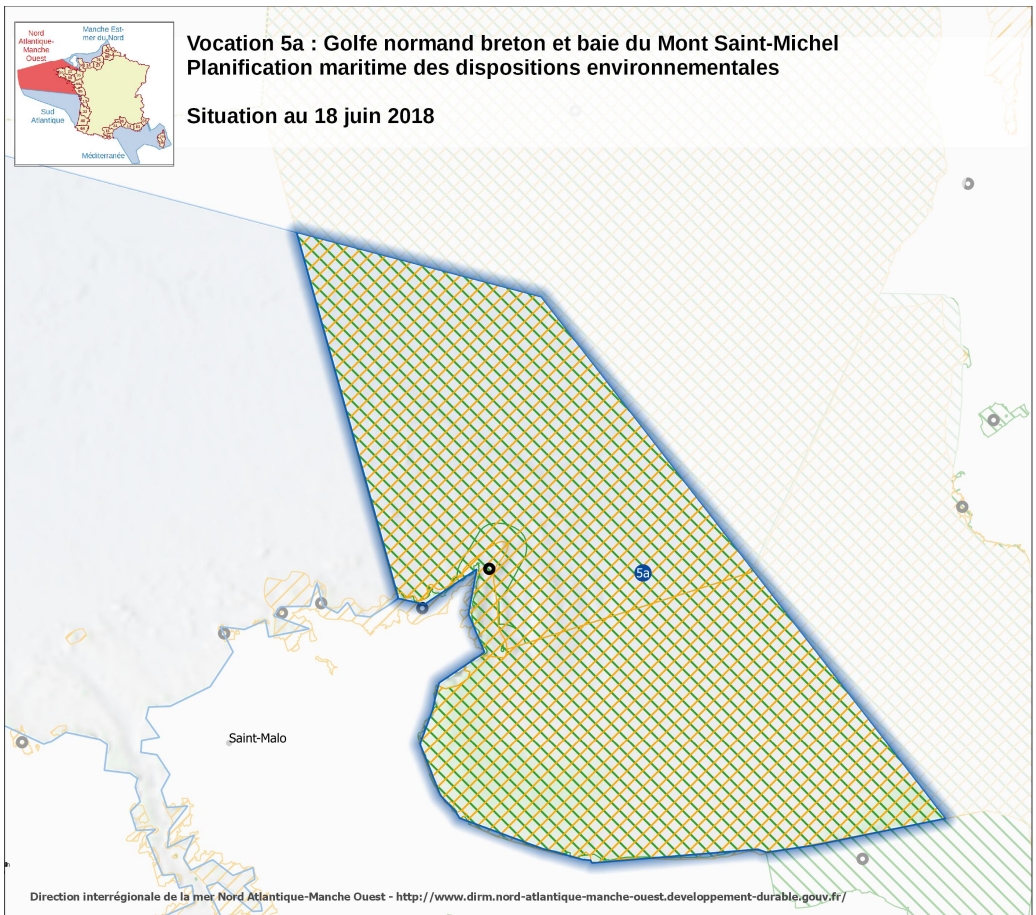
- **Conditions de déroulement des activités**

Toute activité développée, soumise à procédure d'évaluation environnementale, devra faire l'objet en préalable d'une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus. De plus, sa compatibilité avec les activités de défense nationale et le cas échéant avec les autres activités, et avec la bonne gestion du domaine public maritime naturel devra être démontrée par le porteur de projet.

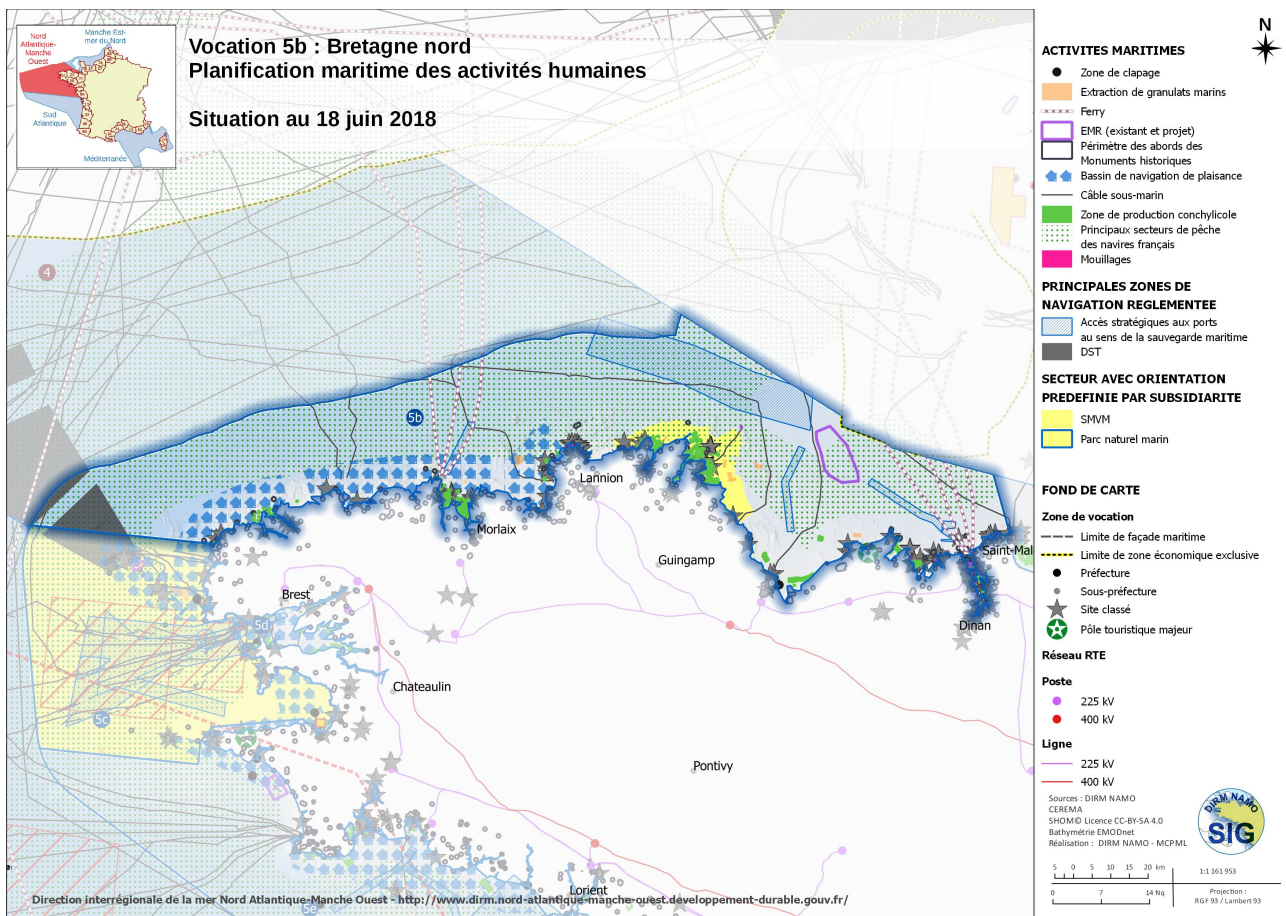
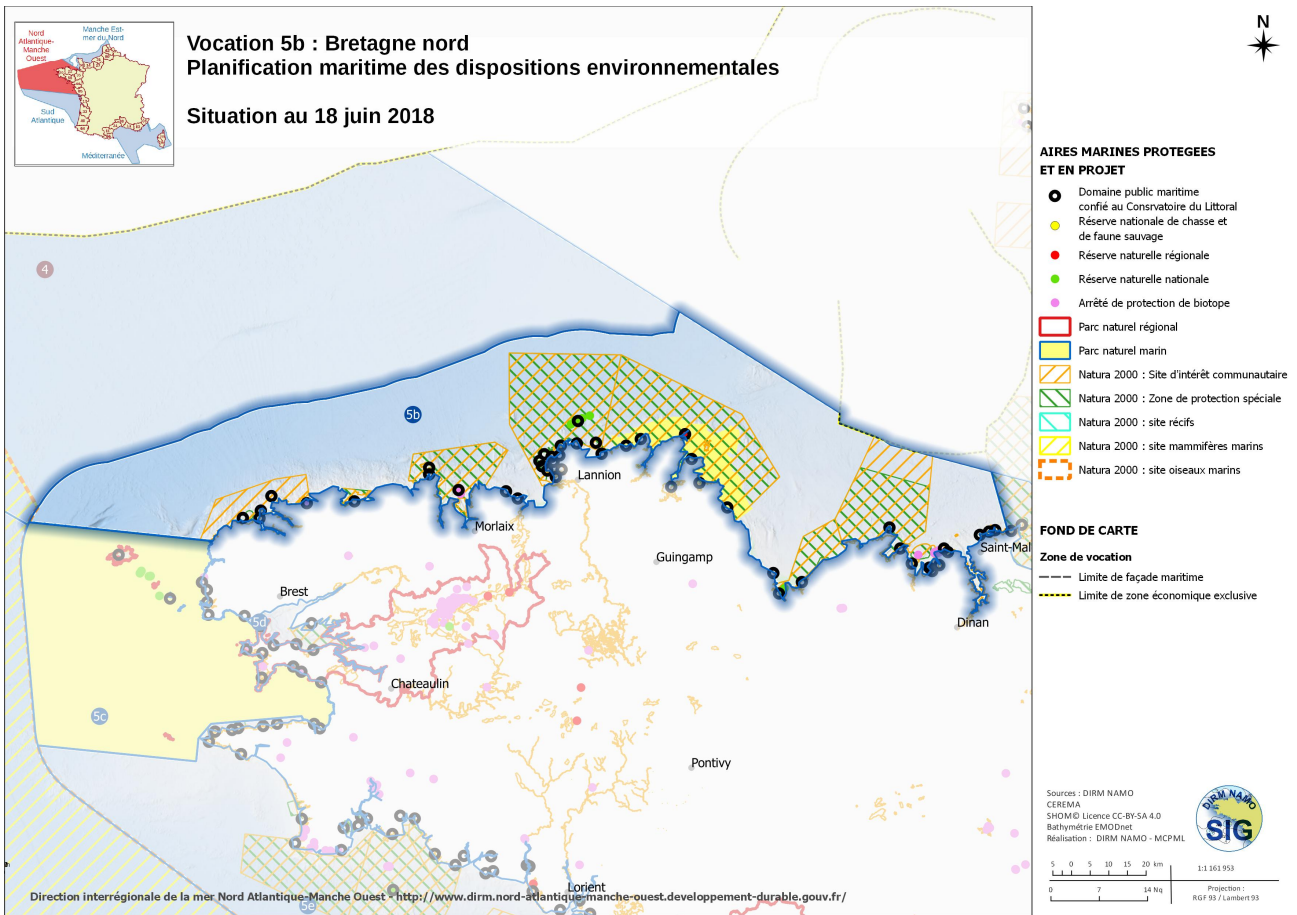
Respect des règles de coexistence des usages également préconisées par les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime naturel.

Respect des planifications maritimes existantes liées aux activités humaines détaillées ci-après.

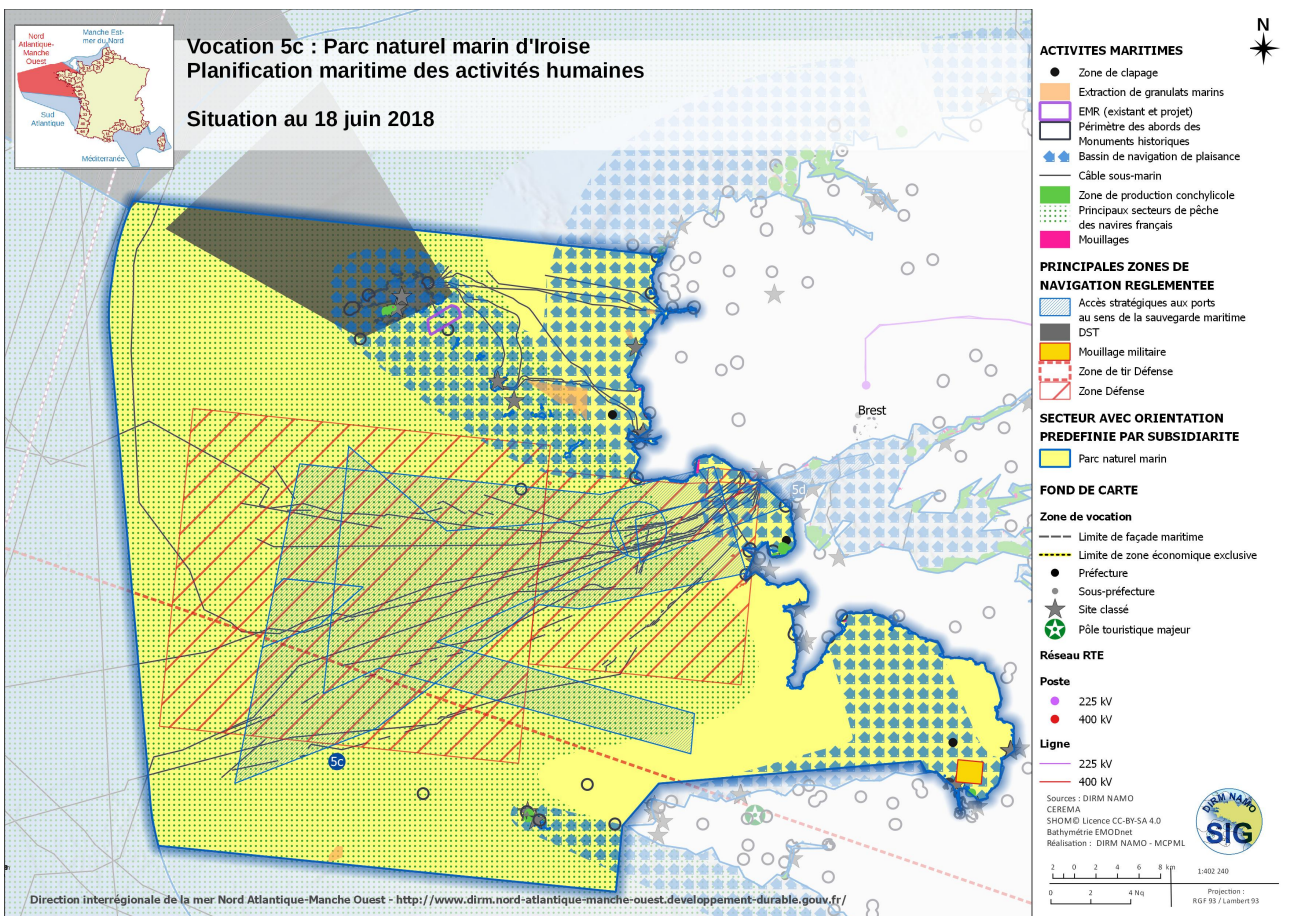
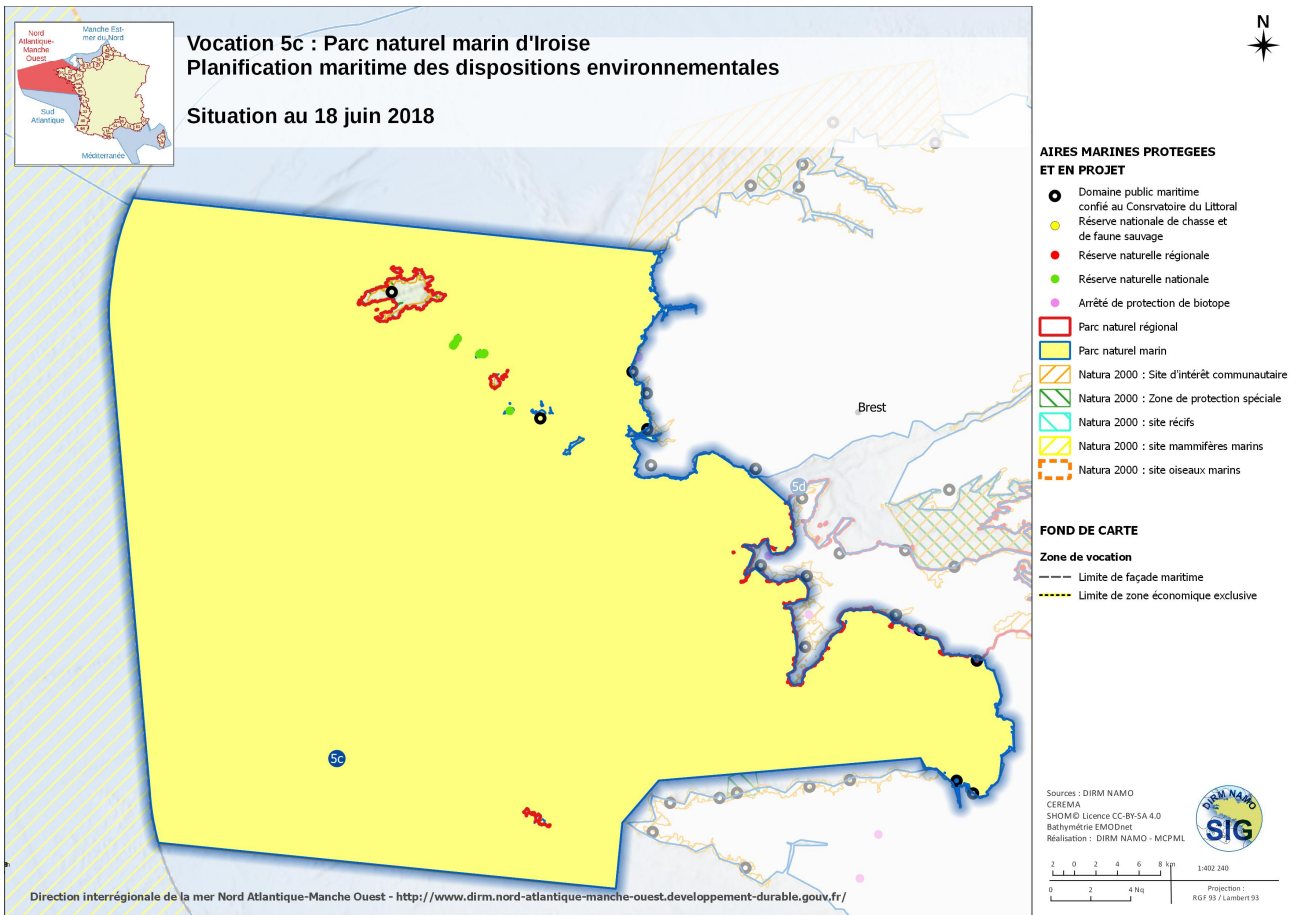


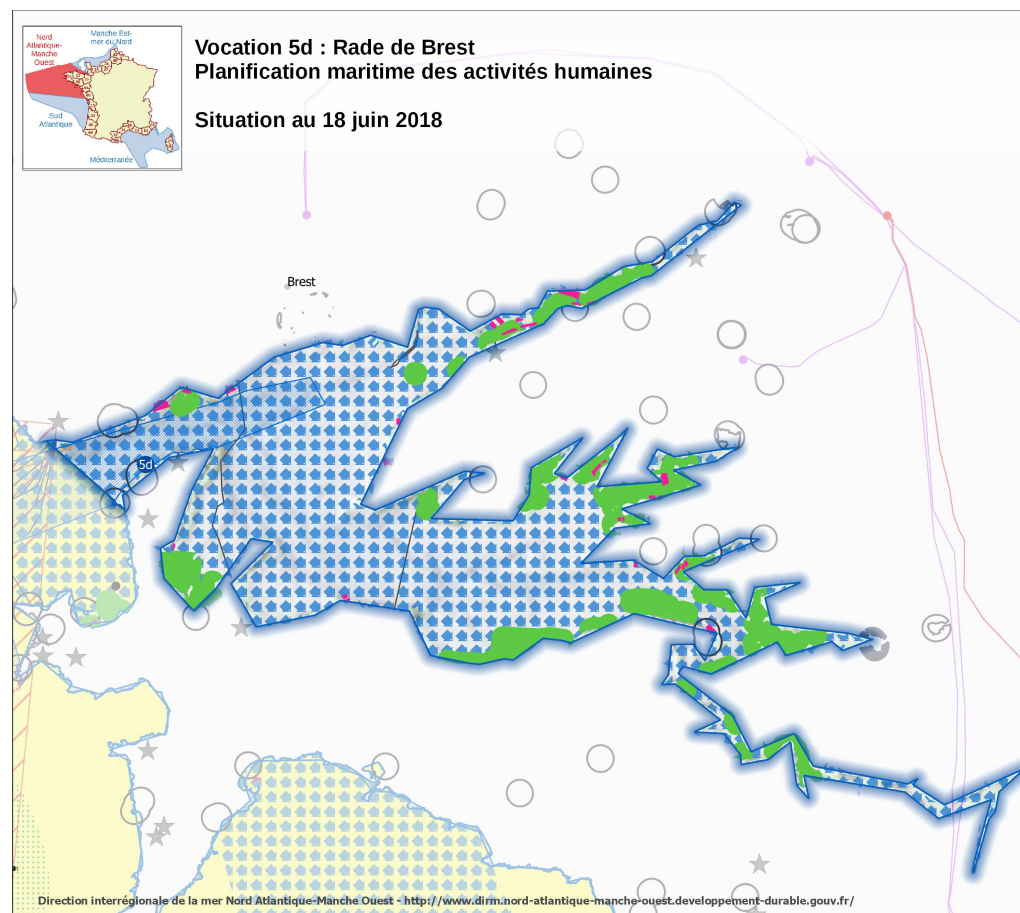
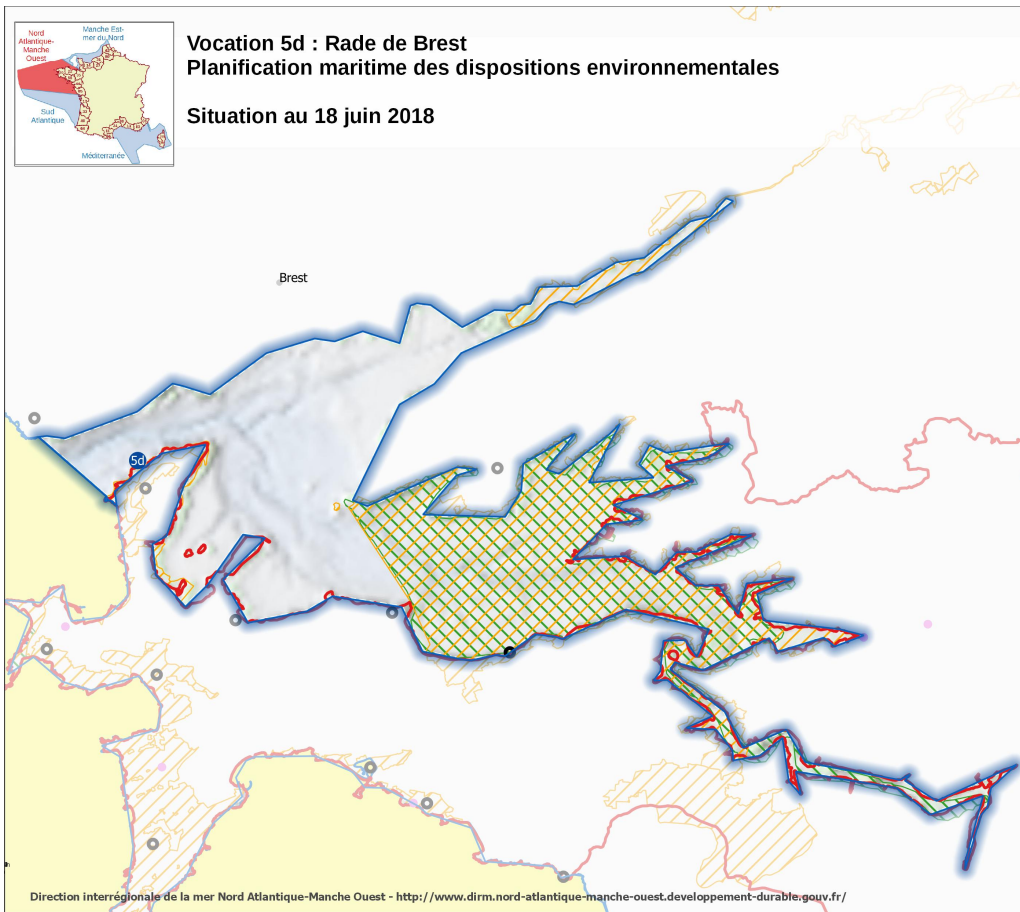




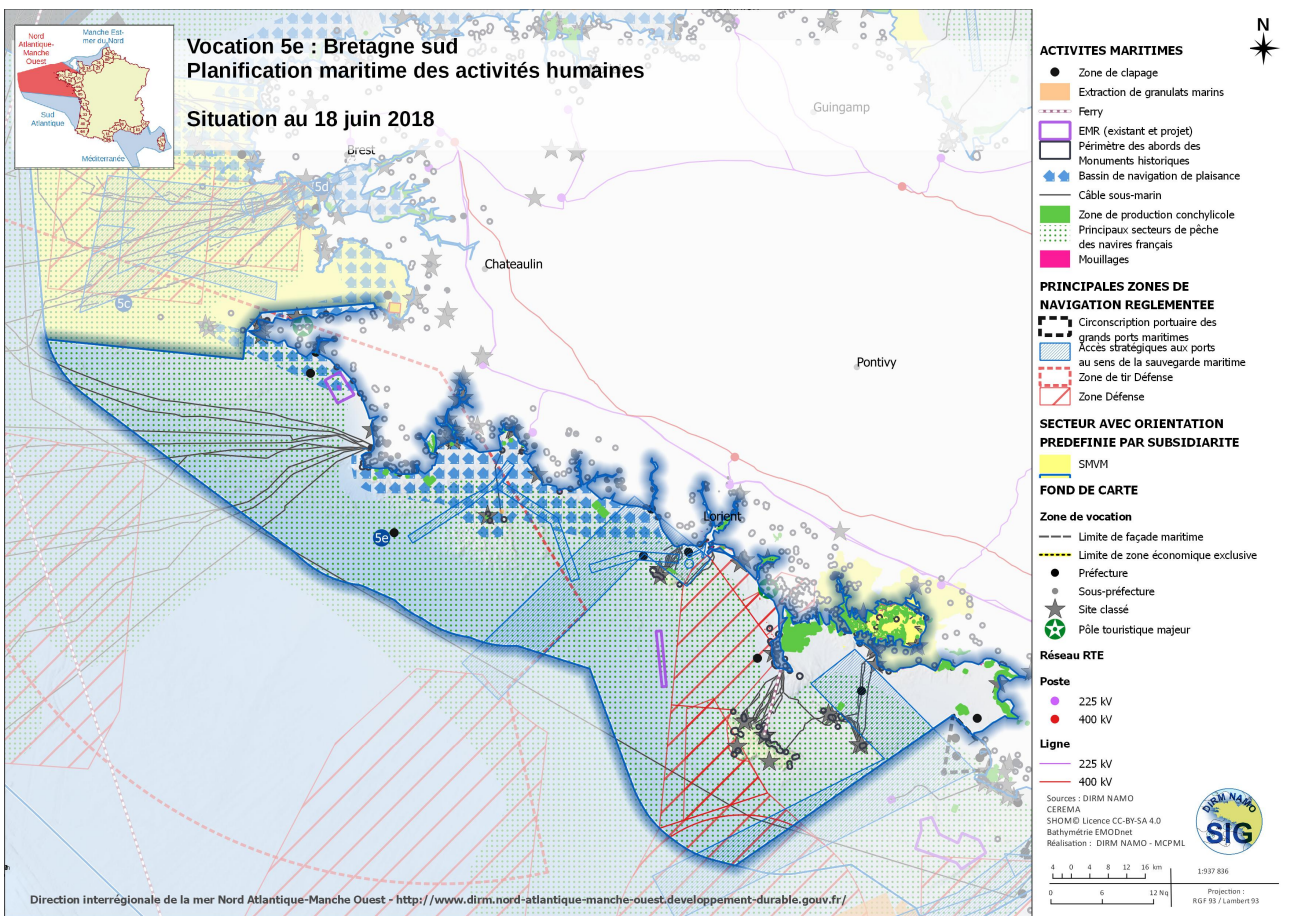
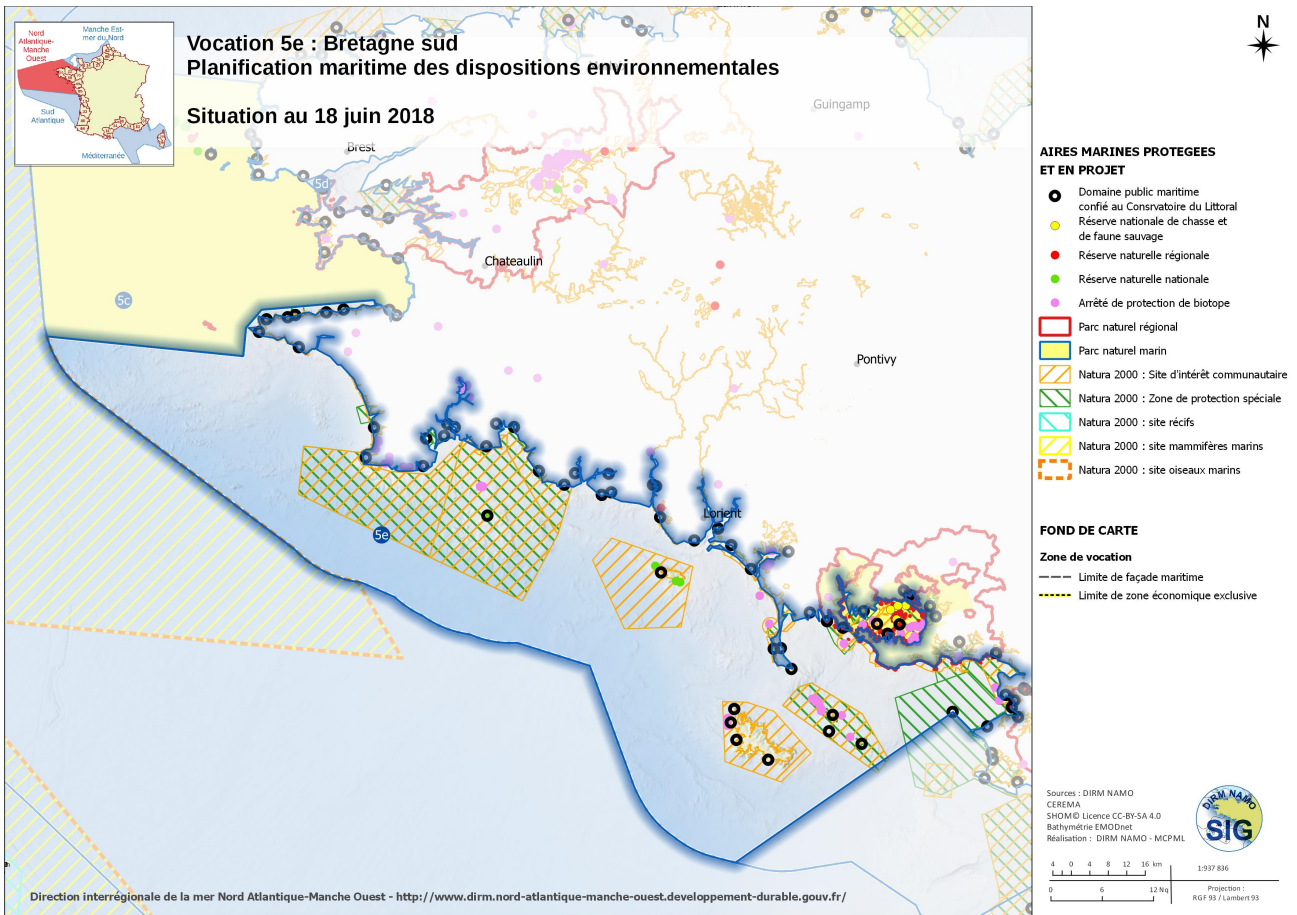




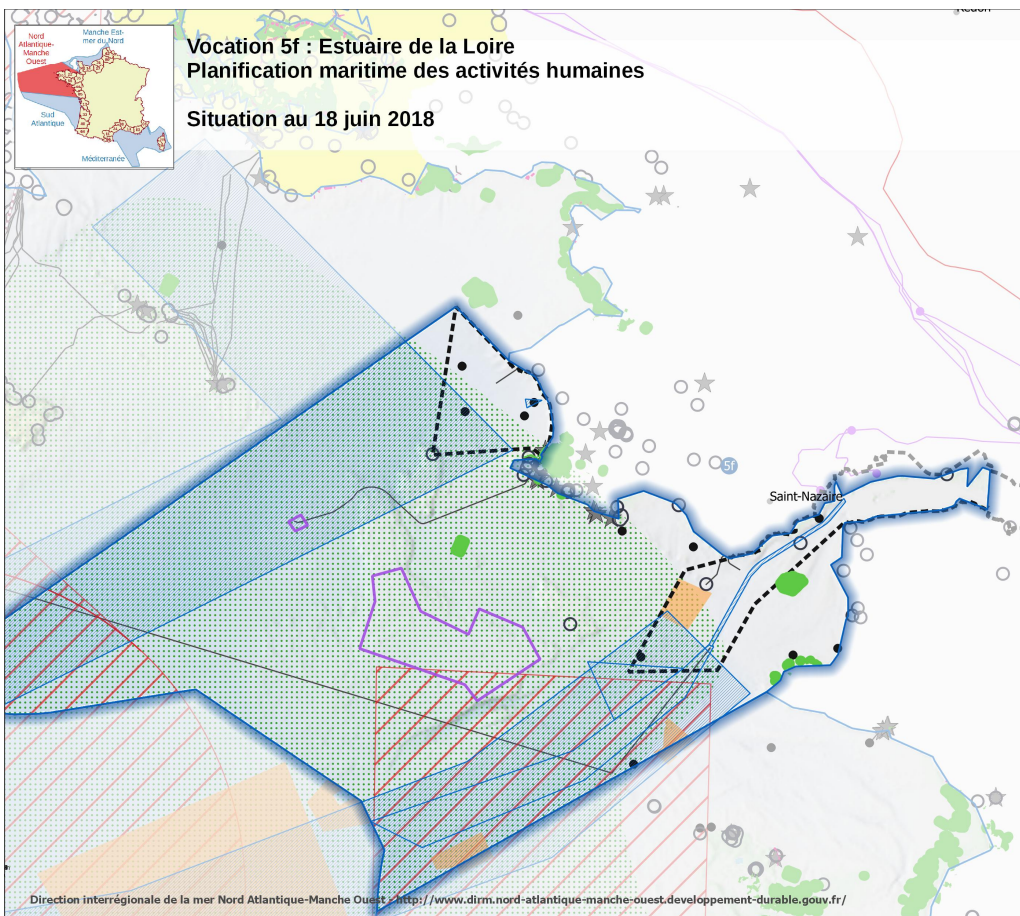
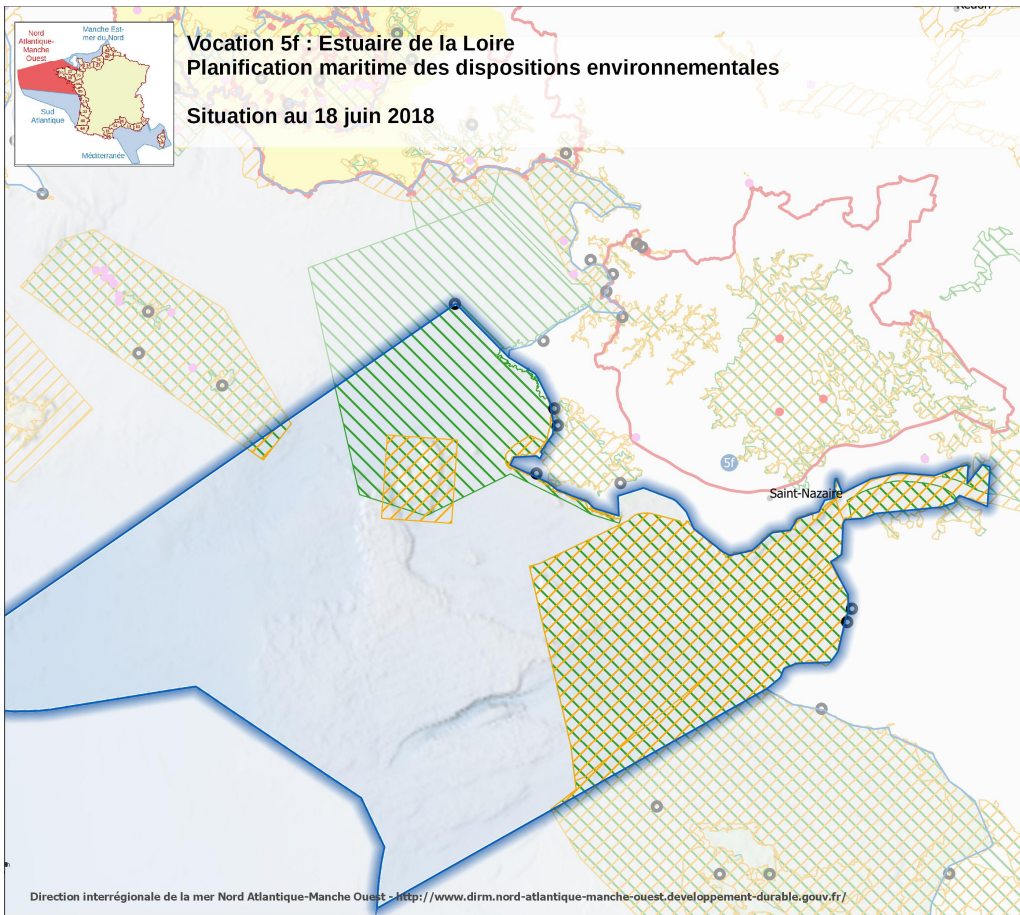




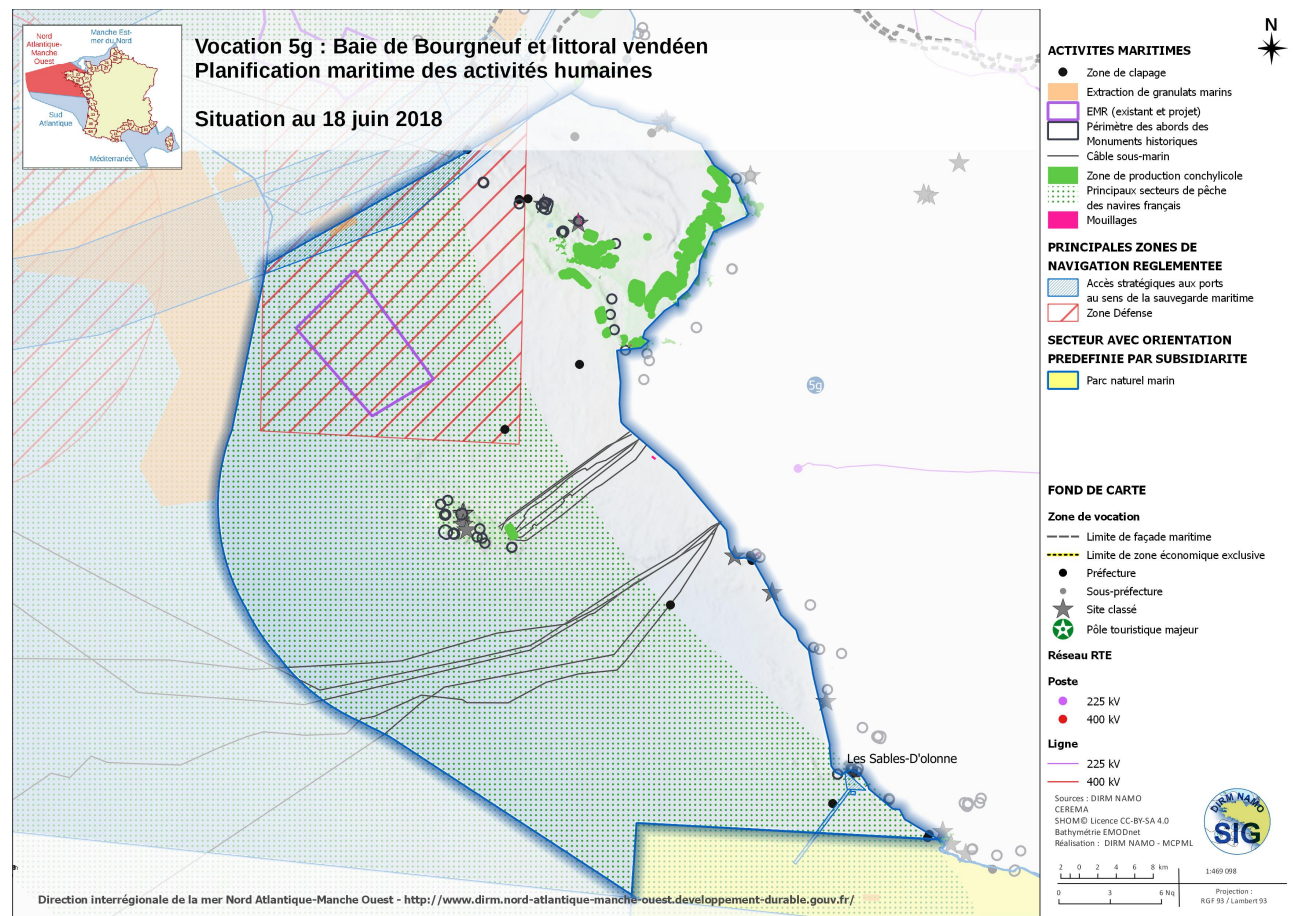
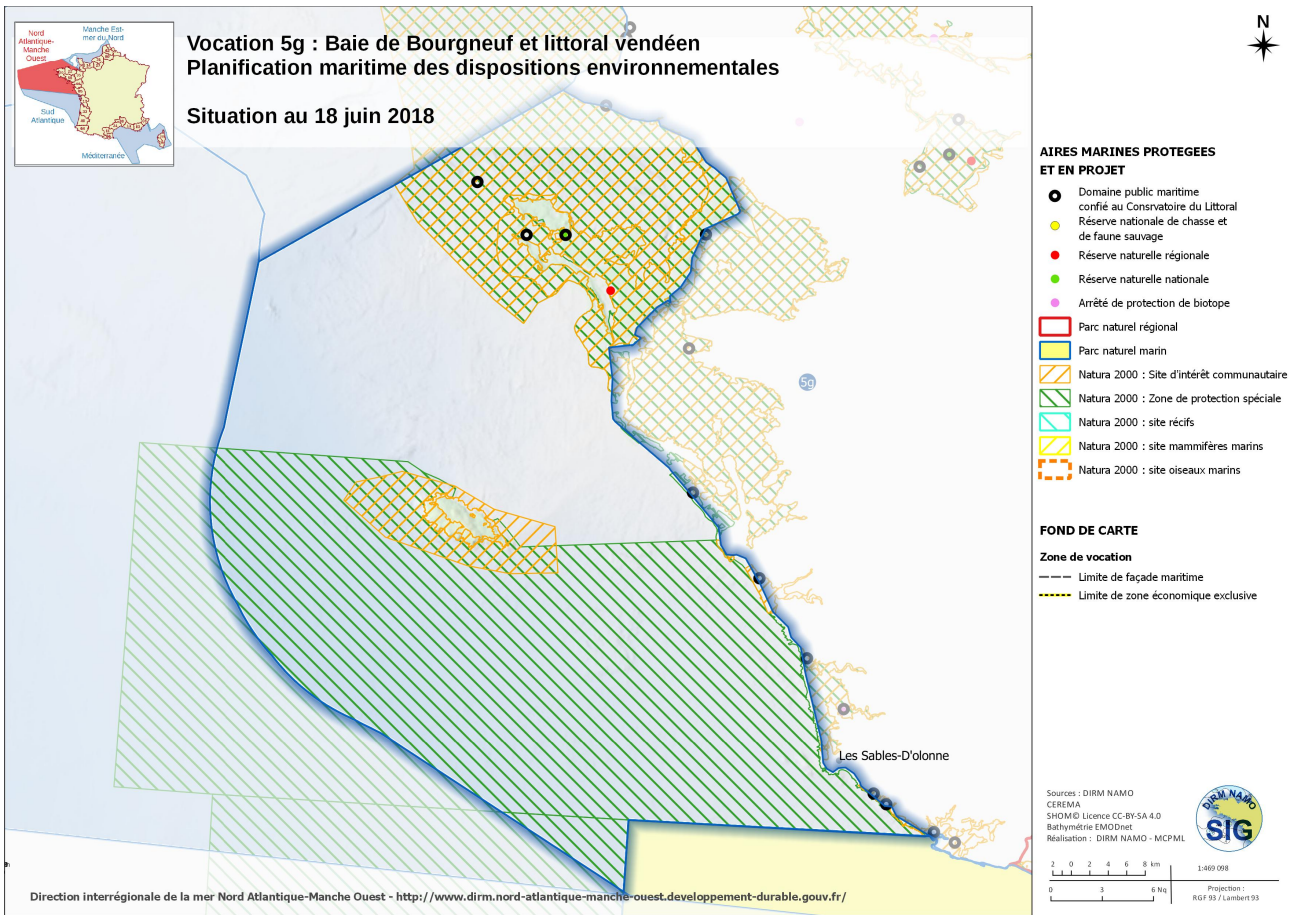




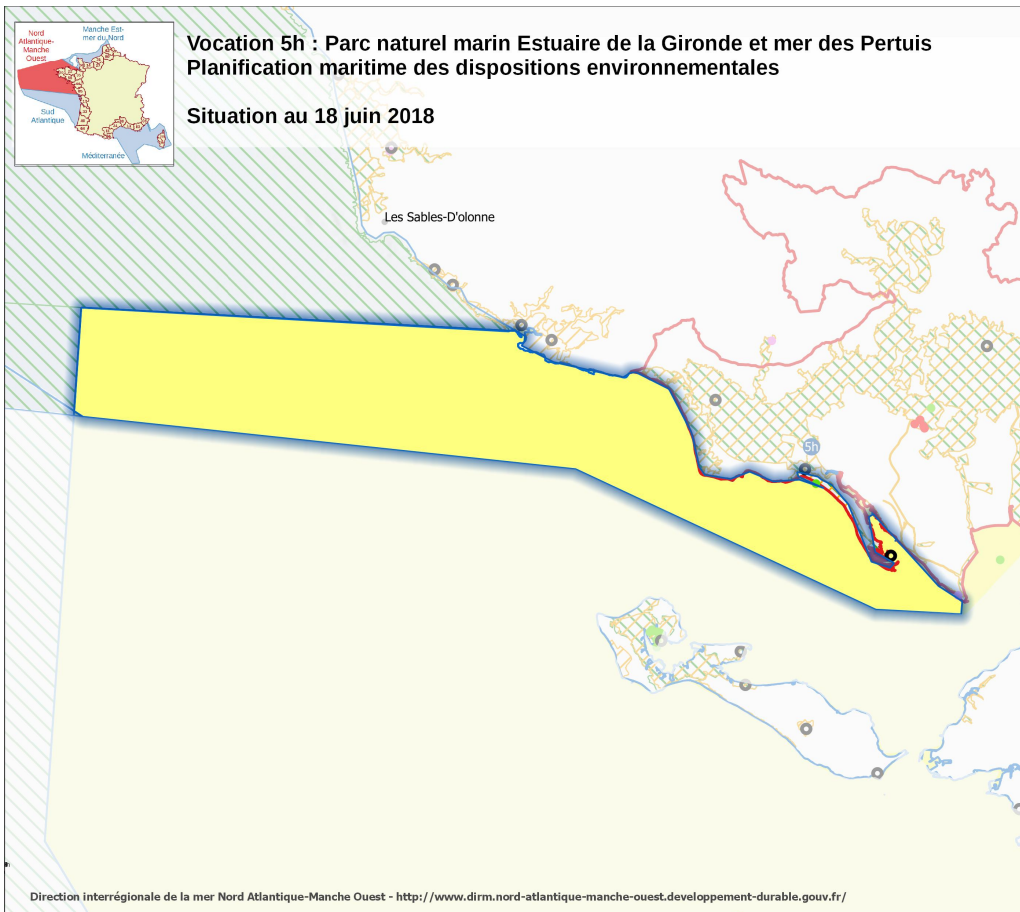






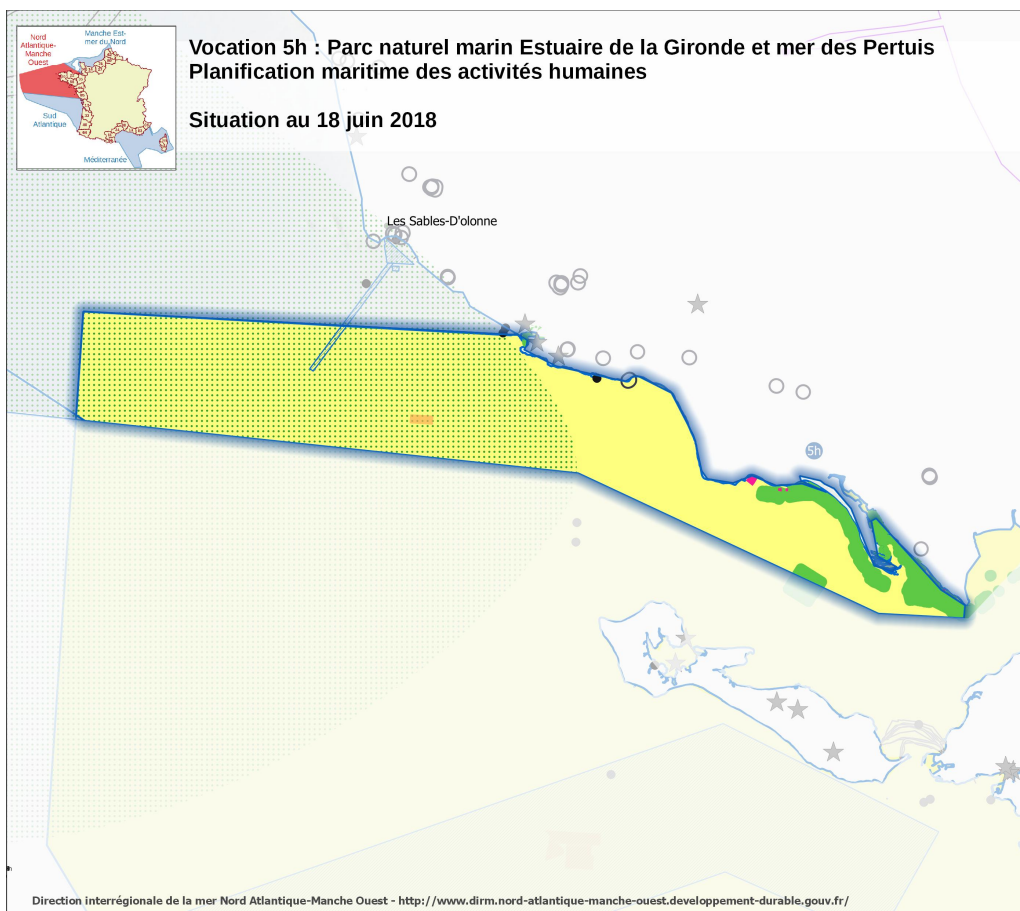






- AIRES MARINES PROTEGEES ET EN PROJET**
- Domaine public maritime confié au Conservatoire du Littoral
  - Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
  - Réserve naturelle régionale
  - Réserve naturelle nationale
  - Arrêté de protection de biotope
  - Parc naturel régional
  - Parc naturel marin
  - Natura 2000 : Site d'intérêt communautaire
  - Natura 2000 : Zone de protection spéciale
  - Natura 2000 : site récifs
  - Natura 2000 : site mammifères marins
  - Natura 2000 : site oiseaux marins

- FOND DE CARTE**
- Zone de vocation**
- Limite de façade maritime
  - Limite de zone économique exclusive



- ACTIVITES MARITIMES**
- Zone de clapage
  - Extraction de granulats marins
  - Périmètre des abords des Monuments historiques
  - Zone de production conchylicole
  - Principaux secteurs de pêche des navires français
  - Mouillages
- PRINCIPALES ZONES DE NAVIGATION REGLEMENTEE**
- Accès stratégiques aux ports au sens de la sauvegarde maritime
- SECTEUR AVEC ORIENTATION PREDEFINIE PAR SUBSIDIARITE**
- Parc naturel marin

- FOND DE CARTE**
- Zone de vocation**
- Limite de façade maritime
  - Limite de zone économique exclusive
  - Préfecture
  - Sous-préfecture
  - ★ Site classé
  - ★ Pôle touristique majeur
- Réseau RTE**
- Poste**
- 225 kV
  - 400 kV
- Ligne**
- 225 kV
  - 400 kV